



Nexon, le 14/06/2021

EHPAD RESIDENCE DU PARC

Nos Réf. : PJM/2021

Objet : Adaptation du protocole de visite

Mesdames, Messieurs, Chères familles et Chers proches de résidents,

Au regard de l'amélioration de la situation sanitaire sur le territoire et de la fin prochaine de la campagne de vaccination largement réussie sur l'établissement, nous avons décidé, en équipe pluridisciplinaire, d'adapter le protocole en vigueur à l'heure actuelle au sein de l'établissement.

Cela fait également suite à la reprise des visites en chambre depuis plus d'un mois et à une satisfaction globale quant aux respects et à l'observance des consignes.

Les principales évolutions, qui rentrent en application avec effet immédiat, sont les suivantes :

- Désormais, **les visites s'effectueront sans prise de rendez-vous préalable et sans condition de durée sur la plage horaire 14h-18h15** : en revanche le respect des gestes barrières et du port du masque doivent être de mise (même en extérieur)
- Pour les sorties en famille et pour les résidents non vaccinés, les mesures de limitation des contacts ne seront plus mises en œuvre mais un test RT-PCR **sera proposé à J+4 après la sortie**
- Pour les admissions et afin de faciliter l'intégration des nouveaux résidents, il ne sera plus pratiqué de limitation des contacts mais un test RT-PCR **sera pratiqué à J+4 après l'entrée**
- Pour les retours d'hospitalisation, **des mesures de limitation des contacts restent en vigueur durant 4 jours et un test sera pratiqué à J+4**

Vous trouverez annexé au présent courrier, un récapitulatif des mesures qui seront applicables dès demain au sein de la Résidence.

Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Directeur,

Pierre-Jean Menou

Copie à :

- Monsieur le directeur, délégation départementale de la Haute-Vienne – ARS Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur le président du conseil départemental de la Haute-Vienne,
- Monsieur le président du conseil d'administration, Maire de Nexon

	Résident protégé par une vaccination complète ou immunisé par une infection récente	Résident non protégé par une vaccination complète
Visites en espace dédié	Possibles pour tous les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières Préconisé pour la célébration d'événements festifs (type goûter anniversaire)	
Visites en chambre	Possibles pour tous les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières	
	Pas de test ou d'isolement après la visite	Un test sera systématiquement proposé au résident à J+4 après la visite mais aucun isolement ne sera pratiqué (surveillance renforcée sur l'apparition des symptômes)
Activités collectives	Autorisées pour l'ensemble des résidents, quelque soit leur statut vaccinal	
Promenade aux alentours et dans les espaces extérieurs de l'EHPAD	Possibles dans le respect des gestes barrières et avec le maintien du port du masque	
Sorties en famille	Pas de test RT-PCR au moment du retour sauf en cas de contact à risque avéré - Pas d'isolement (surveillance renforcée sur l'apparition de symptômes)	Un test sera systématiquement proposé au résident à J+4 après la sortie mais aucun isolement ne sera pratiqué (surveillance renforcée sur l'apparition des symptômes)
Admission	Pas d'isolement (surveillance renforcée sur l'apparition de symptômes)	Un test sera systématiquement pratiqué à J+4 après l'admission mais aucun isolement ne sera pratiqué (surveillance renforcée sur l'apparition des symptômes)
Retour d'hospitalisation (passage aux urgences ou hospitalisation complète)	Limitation des contacts avec les autres résidents durant les 4 jours suivant l'hospitalisation (pas d'activités ou de repas collectifs mais proposition d'activités individuelles) et test RT-PCR à J+4	Limitation des contacts avec les autres résidents durant les 4 jours suivant l'hospitalisation (pas d'activités ou de repas collectifs mais proposition d'activités individuelles) et test RT-PCR à J+4
	Les visites en espace dédié seront autorisées durant ces 4 jours de limitation des interactions collectives	Les visites en espace dédié seront autorisées durant ces 4 jours de limitation des interactions collectives